

Elus en exercice	16
Quorum	9
Présents	12
Procurations	4
Votants	16

**MAIRIE DE BREVAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2025**

Convocation du 28/05/2025

**PRESIDENCE** : Thierry NAVELLO

**PRESENTS** : René LANNOU, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

**ABSENTS EXCUSES** : Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI) Maryse Manguin (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Annie ZACCHERINI

**COMMUNE**

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE**

**DELIBERATIONS**

**2025-06-033 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le syndicat d'énergie des Yvelines**

**Vu** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,  
**Vu** le code de l'énergie,  
**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code des marchés publics, notamment son article 8,  
**Vu** la loi consommation du 17 mars 2014,  
**Vu** la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité,  
**Vu** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuvé par le Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines le 11 décembre 2014,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur d'électricité après mise en concurrence,  
 Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,  
 Considérant que le Syndicat d'Énergie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,  
 Considérant que la commune de Bréval a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses bâtiments communaux,  
 Considérant l'intérêt de la commune de Bréval d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses propres besoins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour la période 2027-2030

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

**DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Bréval sera partie prenante,

**DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Bréval est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

#### 2025-06-034 Modification du montant des attributions de compensation 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;

**Vu** les dispositions de l'article L 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et plus précisément le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération n°2025-002 du conseil communautaire en date du 14 janvier 2025, portant sur la modification du montant des attributions de compensation 2025 ;

**Vu** la délibération n°2025-042 du conseil communautaire en date du 8 avril 2025, portant sur la proposition de montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2025 ;

**Considérant** le rapport de la CLECT en date du 5 décembre 2023 proposant une révision libre des attributions de compensation des communes ;

**Considérant** que les montants versés aux communes au titre des attributions de compensation, dans le cadre de la taxe professionnelle unique, sont déterminés à partir du produit de la taxe professionnelle ;

M. le Maire dit que la CLECT propose, dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation, une répartition introduisant une plus grande équité dans le montant des attributions de compensation entre les communes membres de l'EPCI.

Il indique que cette proposition se traduit pour l'intercommunalité par une participation à l'augmentation des attributions de compensations des communes sur ses fonds propres issues des taxes professionnelles à hauteur de 149 005 €.

M. le Maire dit que la CLECT propose donc une modification quant au montant des attributions de compensation des communes membres et reparti comme suit :

Communes	AC 2024	AC 2026 modifiées
Bennecourt	79 782 €	79 782 €
Blaru	42 977 €	45 126 €
Boissy-Mauvoisin	21 925 €	23 021 €
Bonnnières	990 935 €	990 935 €
Bréval	188 512 €	197 937 €
Chaufour lès Bonnières	47 946 €	47 946 €
Cravent	110 974 €	110 974 €
Fréneuse	367 367 €	385 735 €
Gommecourt	12 004 €	12 004 €
Notre Dame de la Mer	207 736 €	218 122 €
La Villeneuve en Chevré	69 833 €	73 324 €
Limetz-Villez	98 685 €	98 685 €
Lommoye	27 586 €	28 964 €
Ménerville	6 717 €	7 052 €
Molsson	31 106 €	32 661 €
Neauphlette	16 436 €	17 258 €
St Illiers la Ville	112 377 €	212 377 €
St Illiers le Bois	35 927 €	35 927 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 468 825 €</b>	<b>2 617 830 €</b>

Après avoir entendu M. le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**APPROUVE** la modification du montant de répartition des attributions de compensations 2025 au communes membres ;

**APPROUVE** le rapport de la CLECT du 18 février 2025.

**2025-06-035 Autorisation au Président de la CCPIF d'approuver les nouveaux statuts du syndicat VALOSEINE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » approuvés par arrêté préfectoral du 29 janvier 2019 ;

**Vu** les statuts du Syndicat VALOSEINE approuvés par arrêté préfectoral du 18 août 2020 ;

**Vu** la délibération n° 2025-03-018 du conseil municipal du 06 mars 2025, sollicitant l'adhésion de la CCPIF à VALOSEINE et approuvant l'étude d'impact de cette adhésion ;

**Vu** la délibération n°250506-2 du comité du syndicat intercommunal VALOSEINE du 6 mai 2025, portant sur l'extension du périmètre du syndicat à l'ensemble des communes de la CU GPSEO et à la CCPIF ;

**Vu** les nouveaux statuts du Syndicat VALOSEINE annexés à la présente délibération ;

**Considérant** que la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » souhaite devenir membre du Syndicat mixte VALOSEINE et ainsi lui transférer sa compétence en matière de « traitement » des déchets ménagers et assimilés ;

**Considérant** que la CU GPSEO, déjà membre de VALOSEINE pour une partie de ses communes membres, souhaite voir étendre le périmètre du Syndicat à l'ensemble de son périmètre ;

**Considérant** que l'extension du périmètre de VALOSEINE est souhaitée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

**Considérant** que l'extension du périmètre de VALOSEINE implique de modifier les articles 1 et 7 de ses statuts du Syndicat en suivant la procédure visée à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales ;

M. le Maire expose que conformément au cadre juridique en vigueur, la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » assure une compétence obligatoire en matière de « collecte » et de « traitement » des déchets ménagers et assimilés. L'activité liée au « traitement » est actuellement assurée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Il indique que la CU GPSEO assure cette prestation pour le compte de la CCPIF parce qu'elle dispose de la compétence « traitement » pour une partie de son territoire (55 communes membres). Elle est en effet membre du Syndicat VALOSEINE pour une autre partie de son territoire (18 communes).

M. le Maire rappelle que dans le cadre d'une recherche d'optimisation et d'harmonisation de l'exercice de la compétence « traitement » sur le périmètre de GPSEO, son conseil communautaire a, par délibération n°2025/043 du 8 avril 2025, sollicité l'extension du périmètre de VALOSEINE à l'ensemble de ses communes membres (soit 73 communes).

Il dit que dans ce contexte, le conseil municipal a par délibération n° 2025-03-018 du 06 mars 2025 :

- Approuvé le principe d'une adhésion de la CCPIF au Syndicat VALOSEINE pour l'exercice de cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- Pris acte de l'étude d'impact de cette extension de périmètre et approuvé les conséquences en résultant.

## PROCÉDURE

La procédure à mettre en œuvre pour finaliser l'extension du périmètre de VALOSEINE (à la CCPIF et à GPSEO dans son ensemble) est, pour rappel, celle prévue à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales.

En application de ces dispositions et dans la continuité de la délibération susmentionnée du 06 mars 2025, le Syndicat Intercommunal VALOSEINE a rédigé puis approuvé, par délibération n°250506-2 du 6 mai 2025, un projet de statuts portant modification de son périmètre d'intervention et de la représentativité de ses membres.

Dans ce cadre :

- La liste des membres de VALOSEINE est modifiée, avec l'ajout de la CCPIF et la prise en compte de la CU GPSEO comme membre du Syndicat pour l'ensemble de ses communes membres (article 1<sup>er</sup> des statuts) ;
- La représentativité de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine est inchangée et la CCPIF est elle-même représentée par 1 délégué (article 7 des statuts). Le nombre de délégués de GPSEO au sein de VALOSEINE est modifié, et passe de 10 à 11 (chaque délégué titulaire étant doté d'un délégué suppléant).

Ce projet sera soumis pour approbation :

- à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine ;
- à la CU GPSEO.

Considérant ce qui vient d'être présenté, M le Maire propose d'autoriser le Président de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » à approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat intercommunal VALOSEINE et de signer tous les documents nécessaires afin de transférer la compétence traitement et de devenir un futur membre à part entière du syndicat.

### **CONSÉQUENCES DE L'ADHÉSION DE LA CCPIF à VALOSEINE**

M. le Maire rappelle que l'adhésion de la CCPIF à VALOSEINE constitue un transfert de la compétence « *traitement* » au sens du code général des collectivités territoriales.

Ce transfert emportera le dessaisissement complet de la CCPIF en matière de « traitement » des déchets ménagers et assimilés au profit du Syndicat, et ce dès l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral décidant du changement de statuts de VALOSEINE.

En application des dispositions de l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, susmentionné, la nécessité d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets, le transfert de la compétence emporte, à l'instant « t » de son entrée en vigueur :

- La mise à disposition gratuite et de plein droit, à la collectivité nouvellement compétente de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées (mise en œuvre des dispositions des articles L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) ;
- Le transfert des contrats en cours ;
- Le cas échéant le transfert ou la mise à disposition de personnel dans les conditions posées par l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales.

L'étude d'impact approuvée par délibération du 6 mai 2025, fait une application de ces principes au contexte particulier de la CCPIF et VALOSEINE.

Il en ressort que l'adhésion de la CCPIF à VALOSEINE n'emportera aucun transfert (ou aucune mise à disposition) d'agents ou de biens.

Seuls les contrats suivants seront transférés à VALOSEINE :

- EMTA pour le traitement des encombrants collectés en porte à porte sur le territoire ;
- CITEO pour le reversement des recettes, au titre des tonnages de déchets triés et apportés par la CCPIF.

M. le Maire précise que la convention conclue entre la CU GPSEO et la CCPIF en vue de la mise en œuvre de la compétence « traitement » sur le périmètre de cette dernière aura vocation à devenir caduque du fait de l'absorption de la compétence « traitement » de la CU GPSEO et de la CCPIF par une seule et même entité (VALOSEINE).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » à approuver les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal VALOSEINE, joints à la présente délibération.

### 2025-06-036 Modification du règlement des jardins communaux

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2022-85 du 04 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur des jardins communaux. Depuis, plusieurs administrés ont bénéficié de ces parcelles.

Néanmoins, plusieurs difficultés dans la gestion des jardins sont apparues au fil du temps. En effet, le règlement ne prévoit pas de reconduction tacite de la location ; de sorte que, selon les locataires, il peut être difficile de savoir si ces derniers souhaitent renouveler ou arrêter leur location, entraînant une surcharge de travail administratif pour relancer les locataires.

D'autre part, le système de cautionnement, par chèque non encaissé, ne répond pas aux besoins.

Ainsi, plusieurs modifications du règlement des jardins communaux sont proposées :

- Le contrat prévoit une reconduction tacite en cas de non dénonciation de celui-ci par l'une des parties
- La caution de 50 € sera désormais encaissé et restituée après remise des clefs et du jardin dans un état correct

Vu le projet de règlement modifié communiqué au conseillers municipaux

Vu l'exposé de M. le Maire

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**VALIDE** le règlement modifié des jardins familiaux tel qu'annexé à la présente délibération

### 2025-06-037 Modification du règlement du cimetière

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2025-02-006 du 7 février 2025, le conseil municipal a approuvé le règlement du cimetière.

Il apparaît que concernant les urnes, il était prévu qu'elles puissent être disposées dans un columbarium, scellée sur une pierre tombale, mais pas qu'elles puissent être installée dans une concession.

En conséquence, M. le Maire propose d'ajouter à l'article 17 du règlement du cimetière la disposition suivante :

« Insertion de l'urne dans le vide sanitaire d'une concession existante appartenant à la famille. »

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**VALIDE** le règlement modifié du cimetière tel qu'annexé à la présente délibération

## Tirage au sort des jurés d'assise

### FORMATION DU JURY D'ASSISE POUR L'ANNÉE 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort de 6 électeurs à partir de la liste électorale (*Seules les personnes âgées de plus de 23 ans au 31/12/2025 peuvent être jurés (les électeurs nés le et après le 1<sup>er</sup> janvier 2003 devront être écartés)*)

Le tirage au sort, effectué par deux élus, donne les résultats suivants :

- JAUCH MICHEL ROGER LOUIS 60 rue du Parc
- HOUPERT JULIE 28 rue René Dhal
- BARBET HERVE MICHEL ANDRE 7 Hameau de la Butte
- MATHON MURIELLE NADIA SANDRINE 4 La Guidonnerie
- PEZDIR PATRICK 25 rue de la Bourdonnière
- HERON JEAN-PIERRE PAUL MARIE JOSEPH 12 rue de la Bourdonnière

### GESTION / FINANCES

- Liquidités au 06 juin 2025 : 491 936 € (Maison médicale exclue)

La baisse des liquidités s'explique notamment par le paiement du solde de la participation au SIVOS (plus de 300 000 €

## URBANISME

### BATIMENTS MATERIEL

- Installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la gare : la récente décision prise par la CRE (commission de régulation de l'énergie), de baisser le prix de rachat par EDF des kWh photovoltaïques, remet en question l'équilibre financier du projet, et il ne pourra pas être réalisé tel que présenté au conseil municipal du 7 février 2025, et ayant fait l'objet de la délibération n° 2025-02-013.  
Le SEY doit maintenant revenir vers nous avec une proposition en autoconsommation élargie aux 18 communes de la CCPIF, après avoir validé la possibilité d'obtenir de la région Ile-de-France, une subvention égale à 50% du montant de l'investissement qui serait réalisé par le SEY.  
Ce projet serait identique à la centrale photovoltaïque réalisée par le SEY sur le parking de la gare de Bonnières qui appartient à la CCPIF.
- Sinistre sécheresse salle des fêtes et micro-crèche : une prise en charge devrait intervenir
- Nouvelle orthophoniste maison médical
- Aménagement locaux péri : les attributaires des lots sont désignés
- Rénovation thermique des logements communaux : les attributaires devraient être désignés mi-juin

### VOIRIE

- Lices bordant la nouvelle allée piétonne rue de la forêt (sécurisation du parking)
- Travaux terminés : parking rue de la forêt, fin de l'aménagement.
- Remplacement d'avaloirs effectués, d'autres sont en mauvais état
- Cimetière : l'allée a été réalisée. Un engazonnement va être réalisé à l'automne. Les arbres morts seront abattus à ce moment là
- Des devis sont en cours pour réaliser le haut du mur du parc
- Rue du Hamel, la CCPIF a fait procéder au changement de tampons abimés
- Du gravillonnage a été réalisé sur les départementales, il s'agit de travaux d'entretien de route moins coûteux que les réfections d'enrobés

### ENVIRONNEMENT

- Budget : La commission se réunira le mercredi 11 juin à 17h30 pour le choix des matériels votés au budget (panneaux pour le cimetière...)
- Maisons fleuries : mercredi 18 juin 14h à la mairie pour le choix des 6 maisons primées
- Point sur le cimetière : allée finie, enherbement, arbres morts.

### FETES ET ANIMATIONS (Hélène)

➤ Maryse, JP, Hélène, Manu ont rencontré Mr Manukov pour faire des essais de lumière sur l'église. Un devis a été signé pour deux projecteurs ainsi que du matériel pour terminer, remplacer ou réparer les illuminations existantes.

- Fêtes de la Pentecôte : samedi 7 juin retraite aux flambeaux 21h30 dans le parc pour la distribution des lampions / Animation assurée par un quatuor de musiciens, déambulation du parc au stade, feu d'artifice à 23 h avec un nouveau prestataire Comete Event sur le thème de Bréval au Moyen-Age  
Dimanche de 15h à 17h : le petit train de JP (gratuit)  
Lundi de 14h à 17h : les poneys de Francine (gratuit car payé par la commune)

➤ **Samedi 21 juin : Fête de la Musique**

de 10h à 18h : marché des producteurs organisé par le Département

19h: animation dans le parc avec la chorale du collège puis Jean-Luc et ses musiciens

Pique-nique (pour ceux du conseil qui viennent chacun amène un plat et une bouteille !!)

➤ **Lundi 14 juillet:** sur inscription

Apéro, boissons, fromage fournis par la commune + cette année coq au vin avec nouveau prestataire les P'tits plats de Noëlle

Les participants amènent entrées ou /et desserts

**INFORMATION – COMMUNICATION**

- LE bulletin de juin est arrivé
- Les articles pour le bulletin de septembre sont demandés pour le 15 juillet

**MISSION LOCALE :**

- Un stand sera installé le samedi, après-midi de la , pour rencontrer les jeunes, Mr Soumaré se déplacera sur la fête foraine avec des flyers.

**ACTION SOCIALE :**

- **Service Civique:** Rappel : enveloppe budgétaire de 8 mois mais Léa a arrêté le 6 avril sans possibilité de prolongement. La commune la rémunère le vendredi après-midi pour les jeux de société et les après-midi du mercredi lorsqu'il y a cinéma.

Par l'intermédiaire de la mission locale, un jeune volontaire s'est fait connaître mardi 27 mai et Maryse l'a reçu mercredi 28. Les démarches sont en cours pour sa validation.

- **Activités :** Plus de visites à domicile ni d'appels actuellement faute d'agent / Maryse assure les appels téléphoniques pour proposer les jeux le vendredi et les appels pour les visites ou sorties  
Par ex: Mercredi 21 mai il y a eu une séance de cinéma et il y en aura une autre le 25 juin. Maryse a proposé à un groupe de 7 personnes de la rejoindre pour une visite guidée de l'Abbaye de Fontaine Guérard le 13 mai grâce au minibus de la CCPIF conduit par Jean-Yves.

- Toujours pas d'assistante sociale recrutée, les urgences sont assurées par les A. S. du secteur
- Mme Guégant a repris les accueils à la mairie le mercredi matin et France Services continue également à venir le jeudi tous les 15 jours pour les démarches administratives en ligne.
- Bus Insertion : Mardis 24 juin et 22 juillet
- Bus Santé: tous les 15 jours le jeudi
- Bus PMI : 11 juin la journée et 25 juin la demie journée

INTERCOMMUNALITÉ
------------------

**CCPIF :**

- Conseil communautaire mardi 3 juin.
- Les négociations pour la reprise du SIVSCP par la CCPIF au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avancent bien. Cette reprise devrait intervenir sans impact sur les attributions de compensations.
- Négociations en cours pour reprise des terrains de football pour les communes de moins de 3500 habitants (entretien + équipement). Concernant Bréval, cela pourrait aboutir à la réalisation d'un terrain de football synthétique. Nous devons nous entendre sur le montant de réduction des attributions de compensation conséquentes.

**MARPA :**

- Une AG a eu lieu le lundi 19 mai. Le bureau reste inchangé Mme Mauguin reste Vice-Présidente Malgré un taux d'occupation de 96% en 2024 le bilan reste déficitaire (-5 421€)

### CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

- Le centre de loisirs coute très cher aux deux communes. Lors du dernier appel d'offre, les besoins ont été surestimés, et le coût s'en ressent. Un nouvel appel d'offre devrait être lancé pour 2026 avec objectif de recalibrer le marché. Peut-être que la CCPIF reprendra également cette compétence.

### SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- Réunion le 04 juin 2025 : une antenne a une emprise sur des terrains appartenant au SIVU, une remise à plat des conditions de cette mise à disposition a été réalisée

### SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- L'appel d'offres pour le marché de restauration scolaire a été lancé (plateforme Médialex)
- Un bilan sera fait le 24 juin avec Yvelines Restauration.

### SIVSCP

- Réunion le 26 juin 2025

### SICOREN

- Réunion le 10 juin 2025 : demande de subvention notamment

De gros travaux vont être faits :

Phase 1 : 1 200 000 € Rénovation thermique

Phase 2 : 575 000 € Rénovation intérieur

Phase 3 : Equipements sportifs 240 000 €

Plusieurs subventions vont être sollicités : DETR, Fond vert...

Reste à charge pour le syndicat de 527 000 €

### SEY

- Visite d'un centre de production 12 juin à 10h

## ASSOCIATIONS (Hélène)

- 8 juin : loto du Téléthon
- 9 juin : concours de belote par le club de l'amitié
- 14 juin : concours de pétanque par le club de l'amitié
- 21 juin : kermesse de l'école organisée par le CPE
- 17/18 juin, tournoi de badminton par le BSL
- 28 et 29 juin gala de danse de l'ALGD
- 20 juillet : brocante des pompiers

## QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement de Mme LATRON pour le cadeau offert par la commune à l'occasion de la célébration de son PACS
- Mme TOURNAY : Passages piétons aux arrêts de bus : quand seront-ils réalisés ? Cela serait bien d'en réaliser à chaque arrêt de bus. M. SIMENEL répond que celui au Hamel sera réalisé, concernant les autres arrêts sur routes départementales, il faut obtenir l'autorisation du Département et souvent réaliser des aménagements.
- René LANNOU : Rue de la Sergenterie, un local a été prêté à Sol and Joy et l'APE, il faut prévoir de sécuriser ce local l'année prochaine.
- Christian Foucault : qu'en est-il concernant l'ombrière aux anciens ateliers ? M. le Maire répond qu'un entretien à ce sujet a eu lieu avec le Département. L'enlèvement devrait intervenir courant septembre.
- Christian FOUCAULT souhaitait revenir sur la nomination de M. GASPARD en tant que référent des services techniques. Il s'inquiète sur la charge de travail que cela pourrait représenter. M. le Maire explique qu'il n'y a pas de charge de travail administrative. Que son activité reste une activité de terrain.

Heure de clôture du conseil municipal : 21h00

Date de la prochaine réunion de conseil : Vendredi 5 juillet à 19h30

## **FEUILLET DE CLOTURE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2025**

Convocation du 28/05/2025

**PRESIDENCE** : Thierry NAVELLO

**PRESENTS** : René LANNOU, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

**ABSENTS EXCUSES** : Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI) Maryse Mauguin (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Annie ZACCHERINI

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

- 2025-06-033 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le syndicat d'énergie des Yvelines
- 2025-06-034 Modification du montant des attributions de compensation 2025
- 2025-06-035 Autorisation au Président de la CCPIF d'approuver les nouveaux statuts du syndicat VALOSEINE
- 2025-06-036 Modification du règlement des jardins communaux
- 2025-06-037 Modification du règlement du cimetière

Président de séance  
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance  
Annie ZACCHERINI



